

LA PRESCRIPTION CONTRÔLÉE PAR L'IA ?

Orateurs : Emmanuel BILBAULT, Cofondateur et Président de Posos | France, **Laurent BORELLA**, Directeur Santé chez Malakoff Humanis | France, **Marguerite CAZENEUVE**, Directrice déléguée à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie - CNAM | France, **Franck DEVULDER**, Président de la Confédération des Syndicats Médicaux Français - CSMF | France

Débat animé par **Jean-David ZEITOUN**, Médecin | France

La prescription des médicaments revêt des enjeux financiers et de qualité pour le système de santé

En moyenne, un médecin prescrit près de 750 000 € de médicaments par an, avec de fortes disparités entre praticiens. Par ailleurs, en France, 75 % des consultations sont suivies d'une prescription, contre 50 % en Allemagne. Une incitation financière à la qualité plutôt qu'à la quantité des prescriptions, tout en participant à la pertinence du soin, permettrait de réduire les dépenses du système de santé et de valoriser les professionnels qui effectueraient une telle démarche.

L'Intelligence artificielle (IA) garantit la pertinence de la prescription et limite les erreurs

Au-delà de la sur-prescription, la question de la bonne prescription se pose. Le médecin prescripteur doit s'assurer que les médicaments soient à la fois compatibles entre eux, et leurs posologies adaptées au profil du patient. Cette vérification peut prendre jusqu'à 30 minutes lorsqu'un patient est traité avec une dizaine de médicaments, et représente donc un risque d'erreurs non négligeable. En effet, en Europe, près de 200 000 citoyens meurent chaque année en raison d'une mauvaise prescription de médicaments, alors qu'une vérification permettrait d'en éviter la moitié.

Face à ce problème, Posos, une application de prescription à destination des médecins, peut réaliser ce travail de revue médicamenteuse en quelques secondes, et grâce à l'IA proposer une nouvelle prescription plus pertinente. L'outil de retranscription intégré à l'application permet aussi aux praticiens de gagner du temps et d'éviter les erreurs en entrée ou sortie d'hospitalisation.

L'IA en assistant à la prescription pourra également permettre de libérer du temps médical

Dans un contexte de pénurie de médecins, l'IA permettrait aux praticiens de se recentrer sur leur cœur de métier en les assistant dans leur activité de prescription. Elle est déjà massivement diffusée dans le secteur des dispositifs médicaux à destination des patients. Par exemple, des outils utilisant l'IA sont capables de réaliser la prescription et la délivrance directe d'insuline via un lecteur à glycémie et une pompe à insuline.

Par ailleurs, l'IA pourra assister le médecin généraliste en le conseillant au sujet de suspicions de maladies, comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires, via un profilage des patients selon les données à sa disposition (prévalence de risques, données de santé, etc.). Les orientations des patients vers d'autres spécialités seront ainsi facilitées.

L'IA en santé doit être évaluée pour déterminer son éventuel remboursement

Bien que les dispositifs médicaux à destination des patients et utilisant l'IA sont correctement évalués et remboursés par l'assurance maladie, ce n'est pas encore le cas pour ceux à destination des professionnels ou des établissements. En effet, 60 % des logiciels achetés par les professionnels de santé ne sont pas évalués de manière neutre. Pourtant, ces outils sont partiellement remboursés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) via un forfait technique, qu'ils apportent un gain (temps, argent, qualité, confort) ou non au professionnel.

Il est donc nécessaire de prouver la pertinence de ces dispositifs via une évaluation objective. Tandis que la CNAM ne peut être à la fois évaluateur et payeur, la Haute Autorité de santé (HAS) ne dispose pas des compétences pour évaluer des dispositifs médicaux pour professionnels. Une communauté scientifique en charge d'évaluer la pertinence desdits dispositifs doit donc être identifiée.

Par ailleurs, le remboursement des dispositifs par la CNAM doit surtout intervenir dans les cas où la loi du marché ne s'applique pas. On peut prendre l'exemple d'un logiciel qui diminuerait le volume de ré-hospitalisations. Bien que cet outil représente un gain notable pour le système de santé en général, il n'apporterait pas de bénéfice direct à l'acheteur qu'est l'établissement de santé. C'est dans ce genre de situations que doit intervenir la CNAM pour décider d'un remboursement si l'achat est pertinent.

L'utilisation des nouvelles technologies implique des adaptations du système de santé

L'IA induit une révision de la manière de concevoir le modèle d'organisation actuel du système de santé. Grâce à l'IA, les données collectées pourraient être analysées en temps réel. Ainsi la santé ne serait plus uniquement une thématique médicale, discutée dans un cabinet de consultation ou à l'hôpital, mais un sujet global qui s'inscrirait dans le quotidien de chacun. Atteindre cet objectif nécessite cependant une facilitation du processus de mise sur le marché et du remboursement des dispositifs utilisant l'IA.